

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du 7 octobre 2024 – 20 heures, à la salle du Conseil Municipal**

**Présents** : Mesdames Virginie DELAHAYE, Camille NORMAND, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Emmanuel BEAUVOIS, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

**Absent excusé** : Monsieur Jean LEFEVRE

**Pouvoirs** :

Madame Nathalie GASC à Madame Corinne SERRE  
Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

---

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet dernier est validé et adopté par les membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance.

Il informe par ailleurs l'assemblée de la réception de trois rapports d'activités pour l'année 2023 : celui du Pays Val de Loire Nivernais, celui de la Communauté de Communes Cœur de Loire, ainsi que celui du SDIS. Ces rapports sont à la disposition du public, à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de la famille de Monsieur Jean MORIN, décédé au mois d'août dernier, ainsi que celle de Monsieur Jean TULARD, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et attaché à la commune de Neuvy, pour l'organisation des commémorations du 80<sup>ème</sup> Anniversaire des Bombardements de l'été 1944.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de signaler leur éventuel lien à une question inscrite à l'ordre du jour, et le cas échéant, leur rappelle de ne pas prendre part au vote.

**Questions à l'ordre du jour**

1- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2023

Les services de la Communauté de Communes ont transmis pour information le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Ce service a pour mission de réaliser les diagnostics des assainissements individuels, de les contrôler et a négocié des tarifs avantageux de prestation d'entretien de ces installations avec un prestataire (vidange de fosse septique notamment).

Le rapport d'activité a été transmis aux membres du Conseil et est à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

2- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS 2023

Ce même rapport a été adressé à la municipalité pour le service public de prévention, collecte et traitement des déchets de la Communauté de Communes Cœur de Loire. Monsieur le Maire en retrace les grandes lignes.

Le rapport d'activité a été transmis aux membres du Conseil et est à la disposition du public à l'accueil de la mairie

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

3- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Le délégué du service public d'assainissement produit chaque année à la commune un rapport comportant notamment les comptes et retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Une annexe du document permet à la commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport 2023 a été transmis aux membres du Conseil Municipal, qui en prend acte.

4- RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, qui reprend les informations importantes du rapport du délégataire. Ce document est notamment destiné à l'information des usagers. Ce document a été transmis aux membres du Conseil Municipal, qui en prend acte.

5- DEMANDES DE SUBVENTIONS - REQUALIFICATION DE LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS – LIAISON ENTRE LA PLACE ALEXANDRINE SEMENCE ET LA PLACE DE LA PAIX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'étude de revitalisation du centre-bourg menée en 2021 et 2022 à Neuvy a mis en évidence un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour dynamiser le village. L'une d'entre-elles, intitulée « requalification des places Alexandrine Semence et de la mairie » vise notamment « à améliorer la lisibilité de ces espaces multifonctionnels et de donner l'envie de s'arrêter par un aménagement paysager mais aussi des revêtements de sol distincts. Il s'agit de créer des flux entre la place de la mairie et la place Alexandrine Semence pour inviter à la flânerie et à la fréquentation des commerces entre ces deux lieux ».

Aussi, le cabinet de maîtrise d'œuvre a travaillé sur un projet d'aménagement de la place du Monument aux Morts, lien entre les deux places. Le projet est évalué à 240 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération sera composée de trois lots : l'aménagement, les espaces verts, ainsi que la fourniture et pose d'une pergola permettant de soutenir les deux glycines existantes.

L'Etat, via la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), et la Région Bourgogne Franche-Comté sont susceptibles de financer ce projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter :

- une subvention de 120 000,00 € H.T., soit 50 % du montant estimatif H.T. de l'opération, au titre du contrat de territoire 2022-2028 « Territoire en Action » signé entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le PETR Val de Loire Nivernais,
- une subvention de 72 000,00 € H.T., soit 30 % du montant estimatif H.T. de l'opération, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024,

Ainsi, le plan de financement prévisionnel suivant est adopté :

| Coût de l'opération (H.T.)   | 240 000,00 € | 100% |
|--|--------------|------|
| Subvention au titre de l'axe 2 « Conforter l'attractivité des collectivités et du territoire par le développement de l'offre de services à la population » du contrat de territoire 2022-2028 « Territoire en Action » signé entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le PETR Val de Loire Nivernais, | 120 000,00 € | 50 % |
| Subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024   | 72 000,00 €  | 30 % |
| Autofinancement  | 48 000,00 €  | 20 % |

6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Approché par les services de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et son club de football, le Conseil Municipal a validé par délibération du 3 juin 2024 un partenariat consistant à accueillir le club de Cosne pour des entraînements réguliers sur le terrain de football communal.

Cependant, une mise en conformité de l'éclairage du terrain est nécessaire. Elle consiste en la pose de deux candélabres en complément des deux mats existants, et de huit projecteurs led, pour une installation entièrement équipée en leds.

Le montant de l'opération s'élève à 41.730,00 € H.T. La participation du S.I.E.E.E.N, elle, s'élève à 18.466,00 €.

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention de 14.918 € auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.).

Monsieur Bruno CAVOY aurait souhaité que le club assume le reste à charge de 8.346 €, considérant que ces travaux sont entrepris pour le club.

Le Conseil Municipal décide à 1 Abstention et 13 voix Pour, de demander le soutien du FAFA pour les dépenses de remise aux normes de l'éclairage du terrain de football, et d'adopter le plan de financement suivant :

| Coût de l'opération de mise en conformité de l'éclairage du terrain de football (H.T.)                         | 41.730,00 € | 100 %   |
|--|-------------|---------|
| Participation du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (S.I.E.E.E.N.) | 18.466,00 € | 44,25 % |
| Subvention de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)      | 14.918,00 € | 35,75 % |
| Autofinancement  | 8.346,00 €  | 20 %    |

| POUR    | CONTRE | ABSTENTION            |
|---------|--------|-----------------------|
| 13 VOIX | -      | 1 VOIX – PETIT Alison |

## 7- DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES EQUIPEMENTS DE SECURITE AU TERRAIN DE FOOTBALL

De même, pour accueillir l'UCS football, les équipements de sécurité du terrain doivent être mis en conformité. Ainsi, trois abris de touche et une paire de filets de pare-ballons doivent être installés, en remplacement des équipements existants, vétustes et endommagés pour certains. Monsieur Emmanuel BEAUVOIS rejoint les propos de Monsieur Bruno CAVOY : le club devrait assumer le reste à charge concernant ces équipements. Le Conseil Municipal décide à 1 Abstention et 13 voix Pour, de demander le soutien du FAFA pour les dépenses d'équipement du terrain de football, et d'adopter le plan de financement suivant :

|  |                    |              |
|--|--------------------|--------------|
| <b>Coût de l'opération de mise en conformité des équipements de sécurité du terrain de football (H.T.)</b> | <b>10.442,00 €</b> | <b>100 %</b> |
| Subvention de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)  | 8 353,60€          | 80 %         |
| Autofinancement  | 2.088,40 €         | 20 %         |

|         |        |                       |
|---------|--------|-----------------------|
| POUR    | CONTRE | ABSTENTION            |
| 13 VOIX | -      | 1 VOIX – PETIT Alison |

## 8- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNPE DE BELLEVILLE/LOIRE POUR L'EMBALLISSEMENT DU TRANSFORMATEUR DES PELUS

Pour rappel, les enfants de 6 à 11 ans qui ont fréquenté le centre de loisirs cet été, ont réalisé, en collaboration avec une artiste, la peinture d'un transformateur électrique situé aux Pelus. La prestation de l'artiste s'élève à 2500 € H.T. Lors de sa séance du 3 juin dernier, le Conseil Municipal a validé le partenariat de la commune avec ENEDIS pour la réalisation de cette opération. Le soutien d'ENEDIS s'élevait à 400 €. Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E.) de Belleville-sur-Loire a également été sollicité. Il propose de soutenir l'opération à hauteur de 500 €, partenariat formalisé dans une convention, transmise aux membres du Conseil. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 9- SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'afin de conserver le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024 de 40.100 € pour la seconde phase des travaux d'assainissement de la rue des Vignerons et de la rue de Bellevue, il est nécessaire d'engager les dépenses correspondantes avant la fin de l'année. Or, le budget Assainissement ne possède pas les crédits suffisants pour engager ces travaux sur l'année 2024. Aussi, afin de terminer ce programme, la commission Finances, réunie le 3 octobre dernier, propose au Conseil Municipal de consentir à une subvention de 122.735 € du budget Commune au budget Assainissement. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de cette subvention.

## 10- AJUSTEMENTS DE CREDITS

Afin notamment de prendre en compte budgétairement la notification de subventions pour l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire, le versement du Fonds de Compensation de la TVA, et ainsi poursuivre le remboursement anticipé du prêt relais du montant de la subvention, Afin de tenir compte de la subvention d'équipement du budget Commune au Budget Assainissement précédemment voté, Et enfin, pour permettre le remboursement de sommes indument versées à la commune, Sur proposition de la commission Finances du 3 octobre dernier, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les ajustements de crédits suivants.

### BUDGET COMMUNE

|   | SECTION DE FONCTIONNEMENT |          | SECTION D'INVESTISSEMENT |           |
|---|---------------------------|----------|--------------------------|-----------|
|   | DEPENSES                  | RECETTES | DEPENSES                 | RECETTES  |
| C/13461- DETR Opération de réhabilitation de l'école élémentaire  |                           |          |                          | 378.880 € |
| C/1322- Subventions EFFILOGIS du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté Phases ETUDES et TRAVAUX de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire |                           |          |                          | 122.000 € |
| C/13258- Solde subvention du SIEEEN Phase Travaux de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire   |                           |          |                          | 20.000 €  |

|  |      |      |           |             |
|--|------|------|-----------|-------------|
| C/10222- Versement FCTVA 2023                                |      |      |           | 56.000€     |
| C/1641- Remboursement du Prêt relais                         |      |      |           | - 420.880 € |
| C/1641- Remboursement anticipé du prêt relais                |      |      | 156.000 € |             |
| C/2158 – 331 – Défense incendie                              |      |      | -6.268 €  |             |
| C/231 – 336 – Divers Travaux de voirie                       |      |      | 6.268 €   |             |
| C/2158 – 331 – Défense incendie                              |      |      | -5.110 €  |             |
| C/2158 – 343 –Sécurisation                                   |      |      | 5.110 €   |             |
| C/231-342 – Pluvial rue des Vignerons                        |      |      | -46.535 € |             |
| C/231- 348 – Maison de santé                                 |      |      | -76.200 € |             |
| C/20415342- Subvention d'équipement au budget Assainissement |      |      | 122.735 € |             |
| C/6419- Remboursement sur rémunération du personnel          |      | 3700 |           |             |
| C/673- Titres annulés sur exercice antérieur                 | 3700 |      |           |             |

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

|   | SECTION DE FONCTIONNEMENT |          | SECTION D'INVESTISSEMENT |           |
|---|---------------------------|----------|--------------------------|-----------|
|   | DEPENSES                  | RECETTES | DEPENSES                 | RECETTES  |
| C/13361 – DETR tranche 2 Assainissement rue des Vignerons                             |                           |          |                          | 36.800 €  |
| C/131- Subvention d'équipement du budget Commune                                      |                           |          |                          | 122.735 € |
| C/2318-38 – Réhabilitation réseaux d'assainissement rue des Vignerons rue de Bellevue |                           |          | 159.535 €                |           |

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire réalise un point sur les travaux.

L'installation de bornes de rechargement de véhicules électriques sera réalisée dans les prochains jours Place Alexandrine Semence.

La première phase des travaux de l'école élémentaire s'achèvera avant les vacances scolaires de Toussaint, permettant ainsi le déménagement des classes dans l'aile du bâtiment réhabilitée, pour laisser place à la seconde phase de travaux, sur l'aile Est. L'entreprise en charge de l'installation de la vidéo protection, la société ITRONIX, procède actuellement aux opérations de câblage dans le bourg de Neuvy. Le dispositif devrait être opérationnel en début d'année 2025.

Les travaux de remplacement en leds des éclairages publics se poursuivent.

Le programme de voirie pour 2024 est terminé : l'enrobé de la route de Marvy a été refait de l'angle de la rue des Vignes Aigrettes à l'angle de l'allée des Bois.

Les travaux de dévégétalisation de la Loire ont débuté, mais ont été interrompus en raison du débit de la Loire, supérieur à 300m3/h. Ils reprendront lorsque la sécurité sera assurée. Les îlots de la Loire, l'embouchure de la Vrille et le bas des Quais sont concernés. La municipalité reste vigilante sur le bon déroulement de ces opérations.

Concernant les autres dossiers spécifiques, Monsieur le Maire précise que :

- les collectivités auront l'obligation de participer à la garantie Prévoyance de la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La commune de Neuvy/Loire participe à cette garantie depuis plusieurs années déjà. Néanmoins, les conditions de participation vont évoluer au 1<sup>er</sup> janvier prochain. La commission du Personnel proposera avant la fin de l'année au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à un contrat collectif. Une réunion d'information est proposée aux agents sur le thème ce 14.10.2024.

- un exercice « grandeur nature » du plan ORSEC, volet nucléaire, se déroulera les 21 et 22 novembre prochains.

- de projet de création d'une voie verte à l'entrée sud de Neuvy est pour l'instant en attente, la recherche de subventions se poursuit.

- la municipalité a pris attache d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation ou la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire tient à remercier à nouveau toutes les personnes et associations ayant œuvré à l'organisation des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire des bombardements de 1944. Il s'agit d'une belle réussite.

Concernant les manifestations à venir :

- Le jeudi 24 octobre à 15h, se tiendra le goûter de la Semaine Bleue,

- Le samedi 26 octobre, une après-midi Halloween est organisée à destination des enfants à la salle polyvalente. Au programme : ateliers, séance de cinéma.  
Dans la soirée, deux films d'épouvante seront proposés aux plus de 12 et 16 ans.
- Le 1<sup>er</sup> novembre, la municipalité déposera une rose sur la tombe de chaque ancien maire inhumé dans le cimetière.
- La cérémonie de commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, le 11 novembre.
- Le marché de Noël et le Téléthon se tiendront le 1<sup>er</sup> décembre.

Monsieur le Maire retrace les doléances intervenues depuis le dernier Conseil Municipal.

Un problème de visibilité au stop des Pelus, sur la route départementale a été signalé. Depuis, les services du Département sont intervenus pour entretenir le carrefour.

Une administrée alerte sur la formation de trous sur la voirie, route de la Villeneuve, aux Berthiers.

Une administrée signale également que la voirie de l'impasse Paul Lureault se dégrade.

Une autre habitante indique qu'un arbre est tombé dans une parcelle située en face de son habitation.

Les élus se rendront sur place pour ces trois derniers points.

De même, il est signalé que de la végétation déborde sur la voie publique Impasse Paul Lureault. Ce problème d'entretien est en passe d'être résolu, les propriétaires ou gestionnaires de locations ont été prévenus.

La parole est laissée au public.

Monsieur Xavier SERRE, membre de l'association FAMILLES RURALES qui a mis en œuvre l'exposition dédiée aux Bombardements de Neuvy de 1944, fait don à la municipalité de livrets retraçant ces événements.

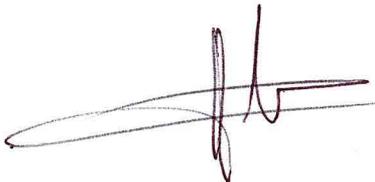
Il précise par ailleurs que l'association a vendu plus de soixante-dix de ces livrets, et que l'exposition, prolongée jusqu'aux Journées du Patrimoine, le 22 septembre dernier, a attiré entre 50 et 100 visiteurs.

Monsieur le Maire, en son nom et en celui de l'ensemble du Conseil, félicite l'association FAMILLES RURALES et remercie ces membres pour leur travail.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le prochain Conseil est prévu le lundi 4 novembre 2024, à 20 heures.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT



Le Maire,  
Patrick BONDEUX



